



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 25 mai 2022

### **PRÉSENCE DE SUBSTANCES PERFLUORÉES À PROXIMITÉ DE SITES INDUSTRIELS À PIERRE-BÉNITE : LE PRÉFET PREND DEUX ARRÊTÉS ET RENFORCE LES CONTRÔLES**

Suite à la publication d'une enquête journalistique indiquant la présence de PFAS (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées) au Sud de Lyon, les services de l'État se sont engagés à mener plusieurs actions et à rendre compte régulièrement de la situation.

Les contrôles des eaux du Rhône et des rejets de la plate-forme industrielle de Pierre-Bénite ont été complétés, par la DREAL et des laboratoires agréés, avec un contrôle inopiné des rejets de Daikin le 18 mai dernier. Celui-ci vient en complément des contrôles précédents (contrôles inopinés des points de rejets d'Arkema le 23 mars et le 28 avril, contrôle des eaux du Rhône et du canal usinier le 5 mai).

Le préfet de région, préfet du Rhône, a signé le 20 mai 2022, à la suite d'une procédure contradictoire réalisée dans des délais accélérés, deux arrêtés prescrivant une surveillance renforcée des PFAS dans les process des usines Arkema et Daikin et leurs rejets liquides. Les bilans seront transmis périodiquement à l'inspection des installations classées et permettront d'objectiver la situation.

A l'heure actuelle, les PFAS ne sont pas recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire mis en œuvre par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes car ces composés n'y sont pas encore réglementés. La directive européenne 2020/2184 qui concerne la qualité des eaux de consommation est en cours de transposition en droit français ; les PFAS devront être intégrés dans les analyses sanitaires de l'eau de consommation d'ici 2026. **Sans attendre cette évolution**

nationale et en application du principe de précaution, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes va mettre en œuvre une surveillance des PFAS dans l'eau brute, traitée et distribuée, d'ici l'été 2022, pour l'eau d'alimentation issue des champs captants de Grigny et Ternay.

A ce stade des analyses, les recommandations sanitaires sont les suivantes :

- selon l'organisation mondiale de la santé, l'allaitement maternel est bénéfique pour les nourrissons et est recommandé de façon exclusive jusqu'à 6 mois,
- l'ARS ne recommande pas de restriction de la consommation de l'eau d'alimentation issue des champs captants de Grigny et Ternay.

Enfin, une page internet de référence a été ouverte sur les sites de la préfecture du Rhône, de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL), de l'Agence régionale de santé (ARS). Le public et les médias y trouveront, en fil de l'eau, les résultats des investigations menées par les services de l'État ainsi que les recommandations sanitaires.

Liens vers l'article internet

- site de la préfecture du Rhône : <https://www.rhone.gouv.fr/Actualites/Presence-de-substances-perfluorees-au-sud-de-Lyon>
- site de la DREAL : <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/presence-de-substances-perfluorees-au-sud-de-lyon-a21871.html>
- site de l'ARS : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/les-et-polyfluoroalkylees-pfas>

**Cabinet du préfet de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Kamel AMEROUCHE  
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03  
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69